

Paris, le 28 février 2024

Madame Rachida DATI
Ministre de la Culture

Objet : Préavis de grève pour la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2025

Madame la Ministre,

Déclaré grande cause du quinquennat en 2017 par le Président de la République, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une réalité. En 2021, l'écart des rémunérations brute entre les femmes et les hommes fonctionnaires de l'état est de 14% et de 12% en équivalent temps plein.

En réalité au ministère de la Culture comme dans la fonction publique, les législations successives et la mise en place de l'index égalité pour tenter de corriger les écarts ne suffisent pas. Ce constat que nous portons est également soulevé par les rapports de la cour des comptes de septembre 2023 et de janvier 2025.

Selon le rapport social unique (RSU) du ministère de la Culture de 2023, 73% des femmes se concentrent dans la filière administrative, contre 36 % dans les métiers de professeur des écoles d'architecture ou d'art. Elles sont également 37% dans la filière des métiers d'arts. Du côté de l'encadrement supérieur 25 % d'entre elles occupent des postes de direction d'administration centrale ou 27 % comme cheffe de service. Dans les musées et le patrimoine la part des femmes aux postes de direction s'élève à 36%.

Plafond de verre, planchers collants, parois de verre sont autant de termes qui qualifient les carrières des femmes. Elles ont plus difficilement accès aux postes à responsabilité, elles sont plus nombreuses à être dans les bas salaires et à y rester, elles sont concentrées dans les métiers à prédominance féminine sous-valorisés et mal rémunérés.

A la culture comme ailleurs, elles subissent aussi les carrières en accordéon (en raison notamment des grossesses, des naissances) qui les pénalisent sur leur rémunération durant leur vie active mais également sur leur pension de retraite.

la CGT-Culture appelle les personnels à une mobilisation par tout moyen y compris la grève lors de cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars 2025. Elle vise à :

- créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- continuer à supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière
- prendre en compte la santé des femmes, en particulier les difficultés liées aux cycles menstruels et hormonaux ;
- mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité,
- ouvrir de nouveaux droits pour les proches aidantEs ;
- renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

Dans le cadre de cette journée, les agentes et les agents pourront participer à des actions en cessant le travail. La CGT-Culture rappelle que ses revendications sont majoritaires dans la société et au sein du ministère. Elles doivent être satisfaites urgemment :

- Créer un congé de santé qui prenne en compte les problèmes liés aux règles douloureuses, à l'endométriose, à la ménopause (...) afin de faire cesser l'injustice salariale du jour de carence ;
- La mise en œuvre de solutions adaptées telles que lieux de repos et mise à disposition de protections périodiques gratuites, biologiques et de qualité ;
- (ce qui devrait être fait depuis un an) ;
- Revenir à une prise en charge à 100 % du salaire en cas d'arrêt de maladie ;
- Aboutir à un accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui inclut les établissements publics administratifs ;
- Dresser le bilan des plans d'actions mis en œuvre au ministère et dans les établissements publics et ainsi proposer des améliorations ;
- Permettre aux instances de dialogue social (CSA et F3SCT) de travailler sur les questions d'égalité et VHSS ;
- Développer le parc immobilier sur tout le territoire pour augmenter les logements d'urgences en cas de violences conjugales et / ou intrafamiliales ;
- Rendre les dispositifs de recensements, d'enquêtes et de suivi de lutte contre les VHSS réellement efficaces pour en finir avec la loi du silence ;
- Des services publics de qualité répondant aux besoins des agentEs publics notamment de la petite enfance (place en crèche...) ;
- Le retour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et 37,5 ans de cotisation ;
- Instaurer la semaine de 32 heures afin d'améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle de toutes et tous.

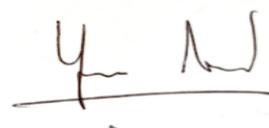
Le présent courrier vaut préavis de grève pour la journée du 8 mars et pour tous les personnels du ministère de la culture, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de cette date. Nous vous rappelons que les parties concernées ont l'obligation de négocier pendant la durée de ce préavis de grève.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Emmanuelle PARENT



Yvan NAVARRO



Co-Secrétaire Généraux de la CGT-CULTURE

Copie à : Monsieur Luc ALLAIRE, secrétaire général